



Relance pour paiement non dû

Par **MyleneC**, le **16/05/2017 à 14:49**

Bonjour,
Je cherche à savoir quel recours je peux avoir face à une situation qui dure depuis trois ans.
Je suis copropriétaire et le syndic qui gère l'immeuble me réclame sans cesse des sommes aberrantes alors que je paye régulièrement mes charges. Ils ne tiennent pas compte de mes paiements et m'envoient des décomptes erronés. J'ai reçu dernièrement une 1ère relance de quelques milliers d'euros alors que je ne les dois pas.
À chaque fois je prends un temps incroyable à justifier mes paiements, j'édite mes relevés de compte, je fais des tableaux excel, je corrige leurs relevés. Les différents comptables qui sont passés par là ne semblent pas avoir accès au compte de la copropriété. C'est épuisant. Je ne peux pas téléphoner durant la journée. Je communique donc par mail mais à chaque fois je dois relancer plusieurs fois pour avoir un semblant de réponse.
J'ai demandé un rendez-vous mais n'ai pas eu de réponse du tout. Cela m'ennuie de prendre congé pour aller leur rendre visite.
Avec quels arguments pourrais-je les menacer pour qu'ils arrêtent enfin de me réclamer de l'argent que j'ai déjà versé sur leur compte ?
Merci d'avance pour votre aide.

Par **morobar**, le **16/05/2017 à 15:21**

Bonjour,
Vous avez à votre disposition 3 voies :
* vous adresser au conseil syndical et mettre la question à l'ordre du jour, sachant que les frais de poursuites judiciaires par le syndic seront aux frais exclusifs de la copropriété sauf vous.
* saisir le procureur de la république pour les tentatives d'extorsion de fonds.
* laisser venir et attendre la saisine judiciaire par le syndic.